

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE TUNISO EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 31/12/2008**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 décembre 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 janvier 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.648.945, un actif net de D : 1.637.352 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 147.606.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinar)

<i>ACTIF</i>	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	<u>10 062 259</u>	<u>3 693 780</u>
Obligations et valeurs assimilées		9 251 696	3 692 718
Titres OPCVM		810 563	1 062
Placements monétaires et disponibilités		<u>6 564 489</u>	<u>255 582</u>
Placements monétaires	5	3 400 234	204 070
Disponibilités		3 164 255	51 512
Créances d'exploitation	6	<u>22 197</u>	<u>7 021</u>
TOTAL ACTIF		<u>16 648 945</u>	<u>3 956 383</u>
<i>PASSIF</i>			
Opérateurs créditeurs	7	1 228	772
Autres créditeurs divers	8	10 365	10 973
TOTAL PASSIF		<u>11 593</u>	<u>11 745</u>
<i>ACTIF NET</i>			
Capital	13	15 862 075	3 717 334
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		144	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		775 133	227 304
ACTIF NET		<u>16 637 352</u>	<u>3 944 638</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>16 648 945</u>	<u>3 956 383</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2007</i>	<i>Période du 17/01 au 31/12/2007</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	109 985	293 186	42 106	130 436
Revenus des obligations et valeurs assimilées		109 985	293 144	42 106	92 443
Revenus des titres OPCVM		-	42	-	37 993
Revenus des placements monétaires	10	40 188	114 529	9 672	19 433
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		150 173	407 715	51 778	149 869
Charges de gestion des placements	11	(317)	(1 257)	(220)	(772)
REVENU NET DES PLACEMENTS		149 856	406 458	51 558	149 097
Autres charges	12	(6 865)	(23 519)	(5 180)	(13 070)
RESULTAT D'EXPLOITATION		142 991	382 939	46 378	136 027
Régularisation du résultat d'exploitation		230 315	392 194	18 703	91 277
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		373 306	775 133	65 081	227 304
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(230 315)	(392 194)	(18 703)	(91 277)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 615	10 065	(232)	24
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-	-	379	(33 914)
Frais de négociation		-	-	(118)	(118)
RESULTAT DE LA PERIODE		147 606	393 004	46 407	102 019

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période 01/01 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2007</i>	<i>Période du 17/01 au 31/12/2007</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	147 606	393 004	46 407	102 019
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	142 991	382 939	46 378	136 027
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 615	10 065	(232)	24
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	379	(33 914)
Frais de négociation	-	-	(118)	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(319 209)	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 125 688	12 618 919	417 915	2 842 619
Souscriptions				
- Capital	5 774 915	16 484 409	2 236 600	6 668 400
- Régularisation des sommes non distribuables	5 032	6 156	(40 151)	(104 604)
- Régularisation des sommes distribuables	268 633	669 539	120 750	273 216
Rachats				
- Capital	(883 939)	(4 354 682)	(1 830 100)	(3 883 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(679)	(1 207)	32 863	70 646
- Régularisation des sommes distribuables	(38 274)	(185 296)	(102 047)	(181 939)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 273 294	12 692 714	464 322	2 944 638
ACTIF NET				
En début de période	11 364 058	3 944 638	3 480 316	1 000 000
En fin de période	16 637 352	16 637 352	3 944 638	3 944 638
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	111 564	37 853	33 788	10 000
En fin de période	161 368	161 368	37 853	37 853
VALEUR LIQUIDATIVE	103.102	103.102	104.209	104.209
TAUX DE RENDEMENT	1.22%	4.70%	1.17%	4.21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2008

(Unité en Dinar tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 - Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3 - Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 - Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 - Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 10.062.259 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		8 983 919	9 251 696	55.61%
Obligations		3 500 000	3 557 767	21.38%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	300 000	304 359	1.83%
Emprunt Banque de l' Habitat	6 000	600 000	620 528	3.73%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	500 000	508 904	3.06%
Emprunt ATL (taux fixe)	5 000	500 000	510 126	3.07%
Emprunt ATL (taux variable)	5 000	500 000	509 701	3.06%
Emprunt Attijari BANK	4 000	400 000	400 060	2.40%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7 000	700 000	704 089	4.23%
Bons du trésor assimilables		5 285 485	5 475 251	32.91%
BTA 10/2013	100	98 300	99 625	0.60%
BTA 05/2022	900	875 700	909 156	5.46%
BTA 02/2015	685	699 728	732 698	4.40%
BTA 07/2017	300	297 810	305 697	1.84%
BTA 05/2022	1 100	1 084 600	1 124 786	6.76%
BTA 07/2017	700	709 730	727 171	4.37%
BTA 07/2017	500	507 560	522 207	3.14%
BTA 05/2022	500	508 120	529 047	3.18%
BTA 05/2022	500	503 937	524 864	3.15%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	218 678	1.31%
BTZC 10/2016	368	198 434	218 678	1.31%
Titres OPCVM		800 348	810 563	4.87%
Actions des SICAV		800 348	810 563	4.87%
SICAV AXIS TRESORERIE	10	1 038	1 065	0.01%
SANADETT SICAV	4 250	449 021	459 209	2.76%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	3 350	350 289	350 289	2.11%
TOTAL		9 784 267	10 062 259	60.48%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 3.400.234 et se détaille ainsi

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	667 208	686 610	4.13%
BT CIL du 02/06/2008 (pour 360 jours au taux de 6,22%)	667 208	686 610	4.13%
Comptes à terme	200 000	204 015	1.23%
Placement au 07/08/2010 (au taux de 6,23%)	200 000	204 015	1.23%
Certificats de dépôt	2 495 739	2 509 609	15.08%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011(au taux de 6,22%)	500 000	513 753	3.09%
Certificat de dépôt ATIJARI BANK au 20/01/2009 (au taux de 5,17%)	997 809	997 823	6.00%
Certificat de dépôt BTE au 20/01/2009 (au taux de 4,67%)	997 930	998 033	6.00%
Total	3 362 947	3 400 234	20.44%

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à D : 22.197 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts intercalaires à recevoir	300	-
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	21 897	7 021
Total	<u>22 197</u>	<u>7 021</u>

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31/12/2008 à D : 1.228 contre D : 772 au 31/12/2007 et englobe exclusivement la rémunération du dépositaire.

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à D : 10.365 contre D : 10.973 au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 138	2 379
Redevances du CMF	1 097	416
Rémunération du PDG	1 950	6 355
Loyer	1 750	1 750
Etat, taxes et versements assimilés	129	73
Autres	2 301	-
Total	<u>10 365</u>	<u>10 973</u>

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2008 à D : 109.985 contre D : 42.106 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 4 2008	Trimestre 4 2007
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	37 221	3 932
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	72 764	38 174
TOTAL	109 985	42 106

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2008 au 31/12/2008 à D : 40.188 contre D : 9.672 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2008	Trimestre 4 2007
Intérêts des billets de trésorerie	8 380	-
Intérêts des comptes à terme	2 512	2 547
Intérêts des dépôts à vue	21 992	7 125
Intérêts des certificats de dépôt	7 304	-
TOTAL	40 188	9 672

NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2008 à D : 317 contre D : 220 pour la même période de l'exercice précédent et représente le montant de la rémunération du dépositaire.

NOTE 12 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2008 à D : 6.865 contre D : 5.180 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	754	1 104
Rémunération du CMF	3 073	1 108
Rémunération du PDG	1 584	2 006
Etat, taxes et versements assimilés	157	130
Loyer	377	832
Autres	920	-
Total	6 865	5 180

NOTE 13 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier 2008 au 31 Décembre 2008, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2007

Montant	3 717 334
Nombre de titres	37 853
Nombre d'actionnaires	64

Souscriptions réalisées

Montant	16 484 409
Nombre de titres émis	167 858
Nombre d'actionnaires nouveaux	123

Rachats effectués

Montant	(4 354 682)
Nombre de titres rachetés	(44 343)
Nombre d'actionnaires sortants	(32)

Autres mouvements

Plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	10 065
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	4 949

Capital au 31-12-2008

Montant	15 862 075
Nombre de titres	161 368
Nombre d'actionnaires	155